

Délibération du 14 mars 2024

## POINT 2 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CA DU 12 DECEMBRE 2023

### Exposé des motifs

Le conseil d'administration s'est réuni le 12 décembre 2023 sous la Présidence de Monsieur Jean-Philippe Agresti, Recteur de la Région Académique de Corse, et en présence de Monsieur Marc Paul Luciani, Directeur Général du Crous de Corse. La séance s'est déroulée en visioconférence et en présentiel. Le quorum est réputé être atteint.

(12 administrateurs présents + 6 pouvoirs =18 votants)

Questions soumises à l'approbation :

- 1- **Approbation du PV du CA du 4 juillet 2023** - Pas d'observations – Vote unanime – Le procès-verbal est adopté.
- 2- **Budget rectificatif 2/2023** – Observations du CBR sur les restes à payer, les recettes encaissées et les nombreuses dépenses à venir – Vote par enveloppe – 4 tableaux -Vote unanime –Le budget rectificatif 2/2023 est adopté.
- 3- **Budget initial 2024** – Observations du CBR : déficits importants mais logiques compte tenu de la situation – Vote par enveloppe – 4 tableaux – vote unanime – le budget initial 2024 est adopté.
- 4- **SPSI – DIE** – réactualisé en mars 2023 – questions sur le logement étudiant sur Bastia et Ajaccio – vote unanime – le SPSI – DIE est adopté.
- 5- **Tarifs Pôle restauration** – régularisation administrative- Pas d'observations –Vote unanime – les tarifs sont adoptés.
- 6- **Conventions et/ou avenants divers – ce point est ajourné**
- 7- **Questions diverses**

### Question 1

- Frais de déplacement : nouveau tarif à 150€ - Pas d'observations – Vote unanime – le tarif est adopté.
- Déplacement en taxi – nouvelles modalités – Pas d'observations – Vote unanime – les modalités sont adoptés.

### Question 2

- Information contrôle interne – Information - pas de vote requis

### Question 3

- Enquête restauration – Information - pas de vote requis

### Question 4

- Projet de convention de restauration – Information - pas de vote requis

Le Recteur contrait par un impératif professionnel, le Vice-Président Etudiant préside la séance à partir du point 8.

## **8- Addenda**

Cet addenda concerne une modification effectuée sur le tableau de programmation des opérations de la CVEC. Une nouvelle action y est inscrite.

Le Conseil d'administration doit approuver cette modification.

Quelques informations sont diffusées :

- Dégradations dans l'espace de convivialité

Ordre du jour épousé – séance levée à 17H30.

## **Projet de délibération**

- Adoption du PV du CA du 12 décembre 2023.

<b>Pour</b>	24
<b>Contre</b>	0
<b>Abstentions</b>	0

<b>Unanimité</b>	oui	non
	X	

Fait à Corte le 14 mars 2024

Le Recteur de la Région Académique de Corse

Jean-Philippe AGRESTI